

DÉCISION N°62-2025

Objet : Marché public – Signature accord-cadre de fournitures courantes et de services relatif aux prestations de vidanges des différents ouvrages de prétraitement d'installation d'assainissement non collectif

Le Président,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ;
- Vu la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCPM et le journal d'annonces légales L'Est Républicain en date du 18 juillet 2025,
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 1^{er} septembre 2025 à 12h00,
- Vu le 3 offres reçues,
- Vu les crédits inscrits au budget,

DÉCIDE

- De signer l'offre de l'entreprise **PR3T – 25140 CHARQUEMONT**, selon le bordereau de prix joint, pour l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de vidanges des différents ouvrages de prétraitement d'installation d'assainissement non collectif.

Fait à Maïche, le 04/09/2025

Franck VILLEMAIN,
Président

Transmise en Sous-Préfecture le 09/09/25

